



CNESER

Face au processus de territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), le CNESER reste la dernière instance nationale où des représentants des personnels élus peuvent s'exprimer collectivement sur la politique du gouvernement pour l'ESR et défendre la vision d'un service public national et laïque garantissant l'égalité des citoyens et des territoires.

Le CNESER, que la loi LRU-Fioraso a fusionné avec le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT), donne son avis sur toutes les questions relatives à la mise en œuvre des missions et du fonctionnement de l'ESR.

Il est notamment consulté sur :

- la stratégie nationale de l'enseignement supérieur et la stratégie nationale de recherche,
- les orientations générales des contrats d'établissements pluriannuels,
- la répartition des moyens entre les différents établissements,
- les projets de réformes relatives à l'emploi scientifique,
- la création des diplômes nationaux et l'accréditation des établissements.
- Il intervient donc sur :
 - la répartition des emplois scientifiques,
 - les contrats pluriannuels d'établissements et les schémas régionaux d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation,
 - les créations et fusions d'établissements, universités et ComUE...

Des représentants des EPST (CNRS, INRA...) et des EPIC (CEA, IFREMER...) participent désormais au nouveau CNESER.

Élections par collèges

Listes avec titulaires et suppléants Parité femme-homme obligatoire

Collège BIATSS (fonctionnaires) : 5 sièges

Collège MCF, PRAG, PRCE et assimilés : 10 sièges.

Collège PU et assimilés : 10 sièges.

Collège personnels scientifiques de bibliothèque (conservateurs...) : 1 siège.

Composition : 100 membres dont

- 60 représentants élus (titulaires et suppléants) des personnels et des étudiants.
- 40 « personnalités » nommées (employeurs, syndicats, députés, associations, collectivités...).

Vote à l'urne le 28 mai 2015

Scrutin à un seul tour

Vote par correspondance possible (congé maternité ou maladie, fonctions exercées loin des bureaux de vote, absence pour raison de service) ou électronique dans certains établissements.

S'informer rapidement auprès de son administration.

La loi **LRU-Pécresse** (2007) qui a provoqué l'**éclatement** du service public national d'ESR, puis la loi **LRU-Fioraso** (2013) qui **restructure** et **régionalise/territorialise** l'ESR ont bouleversé profondément le paysage universitaire :

- Les **responsabilités et compétences élargies** (RCE) isolent les établissements et les mettent en concurrence. Elles renforcent les pouvoirs des directions, et restaurent les anciennes « Facultés » avec les mandarinats associés.
- Les budgets des établissements sont sévèrement mis à mal par la politique d'austérité (Pacte de responsabilité) et la mise en place des Communautés d'universités et d'établissements (ComUE), véritables machines à broyer les budgets, les emplois, l'offre de formation et la recherche. La baisse des dotations ou la captation par l'État d'une partie de leurs fond de roulement contraignent les établissements à rechercher des financements externes et privés.
- Les **fusions** d'établissements et créations des **ComUE**, regroupements destructeurs, constituent un plan de restructuration d'ampleur nationale. Il impose la mutualisation forcée de services (bibliothèques, écoles doctorales, services informatiques...) et de formations, au détriment des conditions de travail des personnels, de la démocratie universitaire et de la qualité d'études des étudiants.
- Les **Schémas régionaux d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (SRESRI)**, devenus obligatoires, assujettissent un peu plus la politique de formation des établissements et leurs moyens aux intérêts locaux et leur imposent des spécialisations thématiques locales.
- Les **emplois et conditions de travail** subissent de plein fouet les effets de cette politique: promotions en berne, suppressions/gels de postes, remise en cause des primes statutaires, aggravation des conditions de travail (souffrance, surcharge, perte de sens), devenir incertain des laboratoires, des composantes et des formations, des services, non renouvellement des contrats (CDD, ATER...), recours accru à la sous-traitance et développement de l'emploi précaire « borné dans le temps »...

Ne nous y trompons pas, l'État se désengage du service public d'ESR.

2011 -2014 : des élus CGT

Les **élus CGT** sortants du CNESER ont fait entendre nos analyses, nos positions et notre différence aux représentants du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

➔ Être au CNESER, c'est :

- **être informé** des réformes que nous préparons le MESR et l'État,
- **anticiper** et **affiner** nos analyses, **préparer** nos revendications et **contribuer** à la réflexion des syndicats et des élus CGT dans les établissements pour construire les luttes,
- **relayer la voix des personnels** et notamment les expressions des Comités techniques des établissements, qui ne sont pas entendues.

➔ Nos élus CGT FERC Sup ont pu ainsi contribuer à la connaissance partagée de :

- la vraie nature et les mécanismes dévastateurs de la **loi LRU-Fioraso**,
- l'intensité de la soumission des équipes dirigeantes de nos établissements aux injonctions à **restructurer** l'ESR et à **l'assujettir** aux impératifs de la concurrence, mesurées notamment lors des séances d'habilitation/accréditation,
- l'état des **budgets** alloués aux universités, réduits au nom de la crise,
- la politique gouvernementale en matière d'**emploi scientifique**,
- les différents et néanmoins semblables statuts des **ComUE**, dont le vote a été rejeté,
- la défense du **CNESER disciplinaire** dont le blocage abusif et orchestré pourrait aboutir à terme à la remise en cause de cette dernière instance de recours contre l'arbitraire local ou à sa mise sous tutelle de magistrats professionnels.

Pour la défense du rôle du CNESER

Avec la fusion du CSRT et du CNESER, qu'il qualifiait de « terriblement académique », c'est-à-dire trop éloigné des enjeux de rentabilité économique et des besoins patronaux, le ministère a pour but d'**affaiblir** le nouveau CNESER.

Au même moment, ont été créées 2 instances :

- *Le Conseil Stratégique de la Recherche (CSR)*, placé auprès du premier ministre, qui a pour mission de définir les « grandes priorités scientifiques et technologiques » du pays.
- *Le Comité pour la stratégie nationale de l'enseignement supérieur*, placé auprès du ministre de l'ESR et présidé par un membre de la CPU, qui élabore la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES).

Ces deux instances, sans aucune représentation syndicale ni élus, court-circuitent les prérogatives du CNESER, bafouant une nouvelle fois la démocratie universitaire

- ➔ **Pour la CGT FERC Sup, il faut au contraire rendre tout son poids à la communauté universitaire.**
- ➔ **Le règlement intérieur du CNESER doit être élaboré par les membres du CNESER et donner du sens à sa capacité d'auto-saisine.**

Pour des formations de qualité et émancipatrices sur tout le territoire

Nous réaffirmons que **notre système éducatif** a pour finalité première et principale, de la maternelle au supérieur, de **permettre l'élévation du niveau des connaissances et des qualifications de l'ensemble de la population, sur tout le territoire**. Un enseignement de qualité pour permettre aux futurs salariés d'être des citoyens à part entière.

L'assujettissement de l'ESR aux **intérêts du patronat**, notamment local, impose une conception inverse :

- **Les formations doivent viser à « l'employabilité immédiate »** du jeune salarié. Afin d'abaisser le coût du travail, le patronat entend ainsi imposer le transfert vers la formation de la phase d'adaptation habituellement réalisée au sein de l'entreprise à l'arrivée du salarié. Ce qui suppose une révision des enseignements et la « professionnalisation » des contenus. C'est la culture entrepreneuriale qui prime.
- **Faire porter aux établissements d'ESR la responsabilité du chômage** : ils n'ouvriraient pas suffisamment les jeunes aux « réalités de l'entreprise ». **Le patronat garde une responsabilité totale et entière** dans le chômage de masse qui lui permet de renforcer l'exploitation des salariés.

Pour des diplômes nationaux : de l'habilitation à l'accréditation...

L'*habilitation* nationale des *diplômes* par le CNESER a été supprimée par la loi LRU-Fioraso de juillet 2013. À la faveur des regroupements régionaux obligatoires, c'est maintenant **une accréditation des établissements et des ComUE** qui est réalisée. Le CNESER examine dorénavant l'ensemble des diplômes et activités d'une ComUE pour en déterminer la **cohérence** et la **pertinence** en regard de la politique régionale. Les conséquences prévisibles ne se font pas attendre :

- une chasse aux « doublons », ou supposés « doublons », de formation,
- des rapprochements imposés entre UFR, composantes et laboratoires, avec un objectif d'optimisation budgétaire, hors de toute préoccupation pédagogique ou épistémologique.

Les **personnels** en sont les **premières victimes** : déplacements et mobilités fonctionnelles imposés, accroissement de la charge de travail, organisation du travail pathogène, etc.

Favorable à des formations généralistes et professionnelles de qualité, la CGT FERC Sup refuse l'assujettissement du contenu des formations aux stratégies industrielles et commerciales du patronat.

Pour la CGT FERC Sup, le service public d'enseignement supérieur et de recherche, doit être démocratique et émancipateur. Il doit rester national, gratuit, laïque et de haut niveau pour le plus grand nombre.

Les diplômes qui constituent le socle à partir duquel sont construites les garanties collectives des travailleurs (qualifications, statuts, conventions collectives...) doivent rester nationaux et encadrés par le CNESER.

Au CNESER et partout, avec la CGT

- ➔ Pour le Service public national, gratuit et laïque d'ESR.
- ➔ Pour la défense des statuts de fonctionnaire d'État.
- ➔ Pour la résorption de la précarité et la création de postes statutaires.
- ➔ Pour l'augmentation des moyens récurrents des établissements et des organismes de recherche.
- ➔ Pour la ré-étatisation de la masse salariale et contre les RCE.
- ➔ Contre la restructuration de l'ESR : contre les ComUE et fusions!

Nos candidats, têtes de listes

- ➔ Collège PU : **Camille DUMAT** (ENSA Toulouse)
Abellatif IMAD (Lille 1)
- ➔ Collège MC : **Arnaud MACÉ** (Bourgogne Franche Comté)
Françoise ASTIER (Aix-Marseille)
- ➔ Collège BIATSS : **Frédérique BEY** (Lorraine)
Sylvain RIGOLLET (Bordeaux 3)
- ➔ Collège Bib. Scient. :
Françoise CHAMBEFORT (Conservateur en chef, Bourgogne Franche Comté)
Nadine DELCARMINE (Conservateur général, Grenoble 2)
Thierry ERMAKOFF (Conservateur général, Lyon 1)

La CGT est la 1ère force syndicale interprofessionnelle

Votez et faites voter CGT !